



Le mot du Maire

Le 15 mars, vous avez choisi, malgré le contexte sanitaire, de venir voter pour élire le nouveau conseil municipal, et je vous en remercie. Ce début de mandat a été bouleversé par la Covid-19. L'équipe municipale s'est donc vite retroussée les manches pour vous accompagner : permanence téléphonique dédiée pour les personnes vulnérables, mise en place de l'accueil scolaire des enfants de soignants, distributions de masques...

Autant d'initiatives qui, ajoutées à votre respect civique du confinement, ont permis de faire face à l'épidémie, avec succès. Puisqu'au moment où nous imprimons ces lignes aucun Rospézien, aucune Rospézienne, à notre connaissance, n'a été touché par le coronavirus. Et j'en suis heureux.

Si la maladie semble faire une pause, elle n'a pas disparu pour autant et nous devons continuer à nous protéger et à protéger les autres en appliquant les gestes barrières et en portant des masques... qui ne finiront pas sur la voie publique, bien sûr !

Fin juin, nous avons choisi de réunir les associations pour discuter des conditions de reprises des activités, et depuis cette date les associations disposent à nouveau des salles municipales, hormis la salle des fêtes réservée ponctuellement au fonctionnement du conseil municipal.

Récemment nous avons appris le plan de réduction des effectifs de NOKIA, il est indispensable que ce secteur d'activité soit préservé sur le bassin d'emploi de Lannion, l'ensemble des élus de Rospez est dès à présent mobilisé pour soutenir le personnel. En espérant une rentrée plus sereine,

Je vous souhaite un très bel été.

Jacques ROBIN
Maire de Rospez



**Distribution de masques à la mairie
les samedis 16 et 23 mai**



**La salle des sports, l'église et les salles annexes
ont rouvert avec des restrictions**



**Mise en place de porte-vélos devant la salle
des fêtes et la mairie**

Vos dix-neuf élus



Élue le 15 mars, la nouvelle équipe a enfin pu prendre ses fonctions le 23 juin 2020 et élire le maire et ses adjoints.

Voici la nouvelle équipe de gauche à droite de la photo:

Tiphaine GROT, Martine Le DEUC (conseillère déléguée aux affaires sociales), Laétitia MARY, Pierre-Yvon PRAT (conseiller délégué aux affaires agricoles), Pascal LASBLEIZ, Manuel THOMAS (conseiller délégué à la voirie), André BEGUE, Loïc PIÉTO (deuxième adjoint à la communication, associations, informatique), Jacques ROBIN (Maire), Nicolas L'ANTHOËN, Mauricette LAHUEC (première adjointe aux finances), Jean-François GÉGOU, Gilberte ABRAHAM (troisième adjointe à l'urbanisme, relation avec la communauté d'agglomération), Jean-Emmanuel COULON, Véronique SALLES-BUISSON, Anne ROBERT (cinquième adjointe, enfance et jeunesse, affaires scolaires, petite enfance), François LAËRON (quatrième adjoint aux travaux, personnel technique, affaires sportives), Nicole LE MENER et Nadège TRUBLET

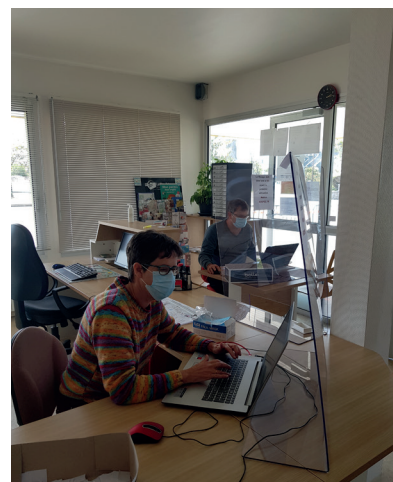
La commune face à la Covid-19



Les samedis 16 et 23 mars, chaque Ros-pézien de plus de 10 ans a pu venir à la mairie récupérer un masque. Ces masques en tissu fabriqués selon les normes officielles et en Bretagne sont lavables et réutilisables une dizaine de fois.

Quelque mille masques ont ainsi été distribués par le conseil municipal.

La commune en a aussi offert aux restaurants et commerçants de Rospez.



Des scolaires bien accueillis

L'école Edouard-Luby est restée ouverte pendant le confinement pour accueillir les enfants de soignants. Dès le 12 mai, l'établissement a rouvert ses portes aux autres enfants, à raison de dix élèves par classe de maternelle et quinze par classe élémentaire. Cinq enseignants sur sept ont alors repris les cours. Depuis le 22 juin, tous les élèves ont retrouvé le chemin de l'école.

A chaque étape, les gestes barrières ont été respectés. Ces mesures de protection ont été régulièrement modifiées en fonction des directives gouvernementales.

La fibre arrive prochainement à Rospez



En juin 2020, une première réunion de présentation a eu lieu à la mairie de Rospez avec Lannion Trégor Communauté (LTC), le conseil départemental et la société AXIONE chargée du déploiement de la fibre en Bretagne pour la phase 2 du programme MEGALIS (2020-2023).

Voici les prochaines grandes étapes

Choix des emplacements des armoires



Deux nouvelles armoires devront être installées d'ici un an pour les habitants du centre-bourg et du Sud de la commune. Pour les parties Nord et Est de la ville, l'armoire de raccordement sera installée à Trézeny comme aujourd'hui.

Étude des zones de la commune à élaguer (été 2020)

Sur toutes les routes de la communes, LTC recensera les arbres gênant actuellement les fils et qui devront impérativement être élagués.

Sans cet élagage, la société AXIONE n'installera pas la fibre.

Élagage (octobre 2020 - janvier 2021)

LTC marquera les branches et arbres à couper et les propriétaires auront alors obligation d'élaguer. Les modalités d'élagage seront définies entre la mairie et LTC.



Câblage fibre

Une fois les câbles dégagés des branches, AXIONE passera les fils en aérien sur une rehausse imposée par la réglementation.

Pour le centre bourg, le câblage sera en sous-terrain là où il l'est déjà.

La pose pourrait avoir lieu à partir de février 2021.

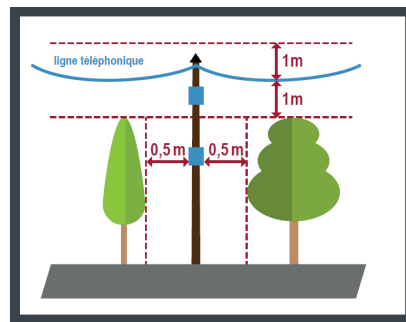
Fin de l'installation

Si l'élagage est fait dans les temps, nous pouvons espérer avoir la fibre début 2022 en offre commerciale.



Réunion avec les propriétaires des zones à élaguer de la commune (septembre 2020)

LTC fournira la liste des propriétaires concernés. Ils seront conviés à des réunions d'information à la mairie



Les règles de bon voisinage



Les **travaux de bricolage** ou de jardinage nécessitant des outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse....) ne peuvent être effectués que :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et 13h30 à 19h30
- samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jour férié de 10h à 12h.

De même, les **abolements intempestifs** sont considérés comme nuisances sonores. Pour rappel le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux.

Sur les **trottoirs**, l'absence de traitement entraîne une recrudescence de la pousse des mauvaises herbes sur l'ensemble de la commune. En l'absence d'utilisation de produits chimiques, il est compliqué, voire impossible pour les employés communaux d'assurer un désherbage rigoureux.

C'est pourquoi l'ensemble de la population est invité à réaliser l'entretien devant son habitation, c'est par ces gestes citoyens que nous parviendrons à réduire la pollution engendrée par les produits chimiques.



Des calculatrices pour les Cm2

Comme chaque année, la commune, avec la participation de l'Amicale laïque, a offert une calculatrice à chaque Rospézien scolarisé en Cm2 à Rospez.

Les enfants ont reçu cet outil qui leur sera indispensable pour leur rentrée prochaine au Collège.

En raison des consignes sanitaires, la remise des calculatrices a été faite uniquement en présence des enseignants.



Un été au centre de loisirs



Le centre de loisirs de Rospez ouvrira ses portes du 6 au 31 juillet. L'équipe d'animation est composée, de gauche à droite sur la photo, de Lucas Podeur (animateur BAFA), Léa Ledoux (directrice centre aéré), Pauline Salaün (animatrice BAFA), Mathis Lanoë (animateur stagiaire BAFA), Yonas Desvignes (animateur BAFA) et Océane Maliet (animatrice BAFA).

Le centre pourra accueillir seize enfants de moins de 6 ans et vingt-sept de plus de 6 ans.

Des sorties seront organisées sous certaines conditions, qui pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Permanences des élu(e)s

Jacques ROBIN

Maire

lundi de 10h à 12h

mardi de 10h à 12h

samedi de 10h30 à 12h

Loïc PIÉTO

Adjoint aux associations, communication, informatique

Samedi de 10h30 à 12h, sur rendez-vous

François LAÉRON

Adjoint aux travaux, personnel technique, affaires sportives

Samedi de 10h30 à 12h, sur rendez-vous

Mauricette LAHUEC

Première adjointe et

Adjointe aux finances

Sur rendez-vous

Gilberte ABRAHAM

Adjointe urbanisme, relation avec la communauté d'agglomération

Sur rendez-vous

Anne ROBERT

Adjointe à l'enfance et jeunesse, affaires scolaires, petite enfance

Sur rendez-vous

Agenda

La rentrée des classes aura lieu le 1er septembre 2020. En attendant,

**BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS
DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES !**

Directeur de publication: Jacques ROBIN

Création, mise en page : Loïc PIÉTO & Véronique SALLES-BUISSON

Crédit photos : Mairie, DR

Dépôt légal : Juillet 2020

Impression : PubliTrégor

Contactez la Mairie

02 96 38 07 15

rosppez.mairie@orange.fr

www.rosppez.fr